

Copie verte

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 7 mars 1991

a.168.0 - PLB

A la Délégation des finances
des Chambres fédérales
Palais du Parlement

3003 B e r n e

Restructuration du réseau diplomatique et consulaire de Suisse à l'étranger durant les années 1989 et 1990.

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère nationale,
Messieurs les Conseillers nationaux,
Madame la Conseillère aux Etats,
Messieurs les Conseillers aux Etats,

Déférant à votre désir du 17 mars 1987, par lequel vous souhaitez connaître, tous les deux ans, les mesures de restructuration et de rationalisation du réseau des représentations diplomatiques et consulaires de Suisse à l'étranger, prises par le Département fédéral des affaires étrangères, nous avons l'avantage de vous rapporter ce qui suit.

Le réseau de nos 263 représentations de carrière et honoraires est périodiquement analysé. Nous pouvons même parler de réflexe permanent en raison de l'augmentation constante des nouvelles tâches imparties à nos représentations et des contraintes dues au plafonnement du personnel.

Dans notre rapport du 18 février 1989, nous relevions déjà les difficultés engendrées par l'introduction des nouvelles lois touchant de près les Suisses résidant à l'étranger. Toutes ces considérations sont non seulement valables aujourd'hui encore, mais nous nous dirigeons vers une amplification de ces difficultés par l'introduction de nouvelles mesures (loi sur la nationalité, cartes d'identité, droit de vote, doublement de la parution de la "Revue suisse"). La marge de manoeuvre est devenue infime et nos représentations sont amenées de manière constante et progressive à favoriser la quantité imposée à la qualité hautement souhaitable de leurs prestations.

Compte tenu de ces considérations et des perspectives d'avenir, nos efforts de restructuration se heurtent aux limites du rôle de nos représentations et de la vocation d'universalité de la Suisse.

- 2 -

Toute restructuration est examinée avec circonspection et si, administrativement certaines missions ou postes peuvent être fermés, il est souvent peu judicieux d'abonder politiquement dans ce sens. Le transfert d'un arrondissement consulaire à une autre représentation n'engendre que très rarement une véritable économie en personnel mais, par contre, entraîne toujours des conséquences financières souvent hors de proportion avec le but recherché.

* * *

Les modifications intervenues en 1989 et 1990 dans notre réseau diplomatique et consulaire sont les suivantes:

I. Représentations de carrière

La Confédération ayant noué de nouvelles relations tant diplomatiques que consulaires, nous avons été amenés à élargir la compétence diplomatique et consulaire de certains de nos chefs de mission.

Missions

Nouvelles accréditations

Canberra

Vanuatu

Ryad

République du Yémen. Cette république est née de la fusion de la République arabe du Yémen et de la République démocratique populaire du Yémen. Alors que Ryad était déjà compétent pour la première, la deuxième dépendait de notre représentant à Addis Abeba.

Les événements dans le Golfe ont retardé l'accréditation d'un ambassadeur au Koweït dont la compétence s'étendra également aux Etats du Qatar et de Bahreïn. Pour la bonne compréhension, nous rappelons que le Koweït dépend actuellement de notre ambassade à Amman. Diplomatiquement, les Etats du Qatar et de Bahreïn sont sous la juridiction de notre chef de mission à Ryad, tout comme Abou Dhabi, à qui a été attribuée la compétence consulaire pour les deux émirats précités.

Fermée provisoirement depuis 1985, notre représentation diplomatique à Hanoï a été rouverte et est devenue récemment opérationnelle.

Suite à la situation au Liban, le Consulat général honoraire de Suisse à Nicosie a été transformé en une ambassade dirigée par un chargé d'affaires ad interim. Cette représentation, qui relève de notre chef de mission en Jordanie, est également compétente pour le Liban en ce qui concerne les affaires consulaires.

- 3 -

La réunification des deux Etats allemands a eu pour conséquence la fermeture de notre ambassade dans l'ancienne Berlin-Est. La gestion consulaire du territoire de l'ex-République démocratique allemande a été confiée provisoirement à notre consulat général à Berlin. Le principe de l'ouverture d'une représentation consulaire à Dresde a été étudié et la création de ce nouveau poste ne devrait pas entraîner une augmentation de personnel.

Les événements politiques nous ont contraints à procéder à la fermeture provisoire de nos ambassades au Libéria et au Koweït.

Le bureau de liaison à Windhoek/Namibie ayant terminé sa mission, il a été transformé en un consulat général dans la juridiction diplomatique de notre ambassade à Harare/Zimbabwe.

II. Représentations honoraires

Réparties dans le monde entier, nos 109 représentations honoraires assurent la présence de la Suisse là où nous n'avons pas de représentation de carrière. Elles sont divisées en consulats généraux et consulats honoraires et agences consulaires.

Nos compatriotes chefs de poste honoraires, dont quelques-uns sont compétents pour traiter des affaires consulaires, nous permettent à peu de frais, d'économiser un contingent non négligeable de personnel de carrière.

Le nombre de nos représentations honoraires fluctue au gré des circonstances, touchant directement le personnel honoraire, telles que limite d'âge, retraite, décès, transfert, départ, etc..

Nous avons été amenés à ouvrir et fermer les représentations honoraires suivantes:

Ouvertures

Consulat honoraire:

Turin/Italie

Agences consulaires:

Warwick/Bermudes

Bali/Indonésie

Djibouti/Djibouti

Séville/Espagne

Maseru/Lesotho

(opérationnelle dès la reconnaissance par les autorités du Lesotho).

- 4 -

Fermetures

Consulats honoraires: Columbus/USA
Pittsburgh/USA

Agences consulaires: Bujumbura/Burundi
Douala/Cameroun
Medellin/Colombie

Dans notre rapport du 18 janvier 1989, nous faisons mention d'une redistribution de nos arrondissements consulaires en France. Une étude approfondie de notre mission à Paris a démontré la complexité d'une telle opération qui n'aurait pas forcément abouti sur un résultat positif et dont la justification est encore trop subjective pour passer à la phase de réalisation.

Nous espérons que ce rapport vous apportera une image claire de la situation et saisissons l'occasion qui nous est donnée, pour vous réaffirmer, que notre département poursuit ses efforts de rationalisation et cela grâce à un personnel totalement engagé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

sig. Felber

René Felber

Annexe: 1 statistique des représentations diplomatiques et consulaires de Suisse à l'étranger.

REPRESENTATIONS SUISSES A L'ETRANGER

A fin 1990, la Suisse entretenait des relations diplomatiques et consulaires avec 160 pays (1989: 158) et des relations consulaires avec 7 pays (1989: 8 pays). Elle était représentée par:

- 71 ambassades dirigées par un ambassadeur (5 sont prov. fermées)
- 1 ambassade sans ambassadeur (Beyrouth)
- 8 missions diplomatiques multilatérales dirigées par un ambassadeur
- 1 ambassade dirigée par un chargé d'affaires en pied
- 12 ambassades dirigées par un chargé d'affaires ad intérim
- 39 consulats généraux dirigés par un chef de poste de carrière
- 7 consulats généraux dirigés par un chef de poste honoraire
- 15 consulats dirigés par un chef de poste de carrière
- 32 consulats dirigés par un chef de poste honoraire (5 sont provisoirement fermés)
- 70 agences consulaires, dont 5 sont vacantes
- 7 bureaux de coordination DDA dans des pays sans représentation diplomatique ou consulaire de carrière.

* * *